

Le 29 au matin, le roi et la place publique se
remplirent de citoyens éplorés. La famille Royale partit de
quelles plus tôt qu'on se l'avoit au pour venir au
lieu de l'embarquement. On avoit négligé de placer
de garde noble niq de solem. La multitude se pressa
autour des carrosses. La voiture de la Vieille Reine mar-
choit en tête du cortège lugubre. Il y avoit roy au qu'on
n'estoit montré au peuple. Coude auée depuis n longtemp
a se servir a elle même, elle avoit avoué récemment,
avec une lince de raison asy vis pour entrevoir la cele-
-mité de son pays, les nobles sentiments d'une postérité
et d'une reine. On l'avoit entendu s'écrier a plusieurs
reprises: en quoi! nous quitterons le Royaume sans
avoir combattu!... Comme son archer hâtoit les pas
de chevaux afin d'éviter l'encombrement de la foule:
par si vite, lui dit elle, on croiroit que nous fuirons.
Le prince de Brail opposoit une fermeté semblable aux
ouge de la mauvaise fortune. Ses nombreux enfants
regardans l'espoir de la nuit fondoirnt en larmes a
côté de leur mère. Le prince euec tint le dernier. Quand
il fut descendu de voiture, il put a peine marcher. Ses jambes
s'étoient rendues sous lui. Le peuple s'entouroit de sa personne.
Il s'écartoit avec la main le peuple qui emboursoit de sa ge-
neros. Des pleurs couloient de ses yeux. Sa contenance diroit
aspy combien il avoit l'ame contristée et inquiète. En s'éloi-
gnant des lieux où se voyoit la cendre de ses pères, son ima-
-gination frappée lui peignoit un avenir ténébreux et
horrible comme les songes qui s'élevaient et se précipitaient
l'occu. auquel il se confioit pour la gloire et la foi.



maines les uns des autres, demandaient, recevaient des consolations, comme si chacun allait perdre son fils ou son père. Les princes de la maison de Bragance étaient bons, simples et populaires. On les aimait, sinon par réflexion, du moins par habitude.

Le 27 au matin, les rues et les places publiques se remplirent de citoyens éplorés. La famille royale partit de Quélus plus tôt qu'on ne l'avait cru, pour venir au lieu de l'embarquement. On avait négligé de placer des gardes sur le rivage de Belem. La multitude se pressa autour des carrosses. La voiture de la vieille reine marchait en tête du cortège lugubre. Il y avait seize ans qu'elle ne s'était montrée au peuple. Condamnée depuis si longtemps à se survivre à elle-même, elle avait retrouvé récemment, avec une lueur de raison assez vive pour entrevoir les calamités de son pays, les nobles sentimens d'une Portugaise et d'une reine. On l'avait entendue s'écrier à plusieurs reprises : « Eh quoi! nous quitterions le

royaume sans avoir combattu !... » Comme son cocher hâtait les pas des chevaux afin d'éviter l'encombrement de la foule : « Pas si vite, lui dit-elle; on croirait que nous fuyons. » La princesse du Brésil opposait une fermeté semblable aux coups de la mauvaise fortune. Ses nombreux enfans, naguère l'espoir de la nation, fondaient en larmes à côté de leur mère. Le prince régent vint le dernier. Quand il fut descendu de voiture, il put à peine marcher; ses jambes tremblaient sous lui. Il écartait avec la main le peuple qui embrassait ses genoux. Des pleurs coulaient de ses yeux; sa contenance disait assez combien il avait l'âme contristée et inquiète. En s'éloignant des lieux où repose la cendre de ses pères, son imagination frappée lui peignait un avenir ténébreux et terrible comme les tempêtes qui bouleversent l'Océan, auquel il se confiait pour la première fois.

On ne sort pas du Tage par tous les rumbes de vent. Le mauvais temps empêcha pendant

quarante heures l'escadre de mettre à la voile. Ces quarante heures durèrent un siècle à la cour embarquée. Les Français, qui étaient comme tombés du ciel à Abrantès, pouvaient sans miracle avoir quitté cette ville après deux jours de repos, et apparaître tout-à-coup au milieu de Lisbonne. Dans l'appréhension des suites d'un retard prolongé, le prince régent ordonna de dégarnir de leur artillerie quelques forts qui menaçaient de foudroyer la flotte, et l'on commença à enclouer les canons des batteries.

Pendant la journée du 28, des groupes du peuple de la ville et des paysans des environs couronnèrent continuellement les sommités des collines qui avoisinent l'embouchure du Tage. Tous les regards étaient fixés sur l'escadre. Mais déjà la douleur publique avait pris un autre caractère. Elle n'était si expansive la veille, que parce que la perspective effrayante de l'avenir avait disposé à la mélancolie les esprits de la multitude. Chacun, en versant

des larmes sur la famille royale, avait d'abord pleuré sa propre fortune. Maintenant d'autres réflexions se présentaient : le prince ne faisait plus cause commune avec son peuple ; la nation était conquise sans avoir été vaincue. Prêtres, nobles, soldats, plébéiens, tous firent un cruel retour sur eux-mêmes : tous pensèrent à leur sûreté personnelle. Plusieurs s'enfuirent de cette capitale, qui bientôt allait être souillée par la présence des troupes étrangères.

Le 29 au matin, un vent favorable souffla de la terre. La flotte portugaise leva l'ancre. Elle était composée de huit vaisseaux de guerre, trois frégates et trois bricks, et d'un nombre considérable de vaisseaux marchands. A la sortie de la barre, elle passa au milieu de l'escadre anglaise sous voile qui l'accueillit avec les honneurs d'usage. Au moment où les vingt-un coups de canon du salut royal furent entendus à Lisbonne, le soleil s'éclipsa. Quelques Portugais superstitieux répétèrent alors avec *le Moniteur* de

Paris : « La maison de Bragance a cessé de » régner. »

Tant que la famille royale avait été en vue, Lisbonne avait paru frappée d'une morne stupeur. Quand elle fut partie, la crainte et le désespoir produisirent la confusion. Le treizième régiment d'infanterie tout entier accourut de Péniche, sans ordre, à la nouvelle de l'embarquement du prince. La ville était pleine de soldats qui désertaient leurs drapeaux par bandes. On voyait les Anglais à la barre, car le contre-amiral sir Sidney Smith, en partant avec quatre vaisseaux pour convoyer la flotte portugaise jusqu'au Brésil, avait laissé devant Cascaès le reste de son escadre pour continuer le blocus du Tage. Le bruit se répandit d'un prochain débarquement des troupes anglaises. On assura ensuite qu'elles étaient déjà maîtresses de Péniche. Bientôt sortirent de leurs repaires des essaims de voleurs et de gens sans aveu, tels que les capitales en renferment un grand nombre, et Lisbonne

fut sur le point de voir renouveler les scènes de désordre dont elle avait été le théâtre après le tremblement de terre de 1755. La garde royale de police n'était pas assez nombreuse pour dissiper les rassemblemens causés par la curiosité des uns et par la malveillance des autres. L'agitation et la turbulence du peuple croissaient d'heure en heure. Les propriétaires, les commerçans, ceux même qui avaient le plus d'aversion pour les Français désirèrent que la prompte arrivée de leur armée mît un terme à cet état d'incertitude et de trouble.

LES Français n'étaient pas loin, car leur général n'était pas demeuré oisif à Abrantès. Pendant que la crue extraordinaire des eaux et la violence du courant contrariaient l'établissement du pont de Punhete, il ralliait les premières troupes de l'armée, et donnait à son avant-garde une formation nouvelle. Les compagnies de grenadiers et de voltigeurs des première et deuxième divisions d'infanterie furent

réunies en bataillons. Le général Caraffa , avec une partie de son corps espagnol, alla occuper Thomar pour faire des vivres. On prépara sur le Tage de grands bateaux qui devaient servir à transporter à Lisbonne les malades et le canon quand ils seraient arrivés à Abrantès. Trois cents hommes d'infanterie destinés à escorter ce convoi montèrent sur des bateaux légers , d'où ils pouvaient descendre avec facilité sur l'une et l'autre rive. Il fut décidé que les chevaux d'artillerie marcheraient séparément des voitures et suivraient sur terre le mouvement qu'elles feraient par eau. On envoya aux réserves d'artillerie et à la colonne d'équipages arrêtés à Zarza-la-Mayor des instructions pour leur faire prendre le chemin qui mène en Portugal, en passant par Alcantara et Badajoz. Aussitôt que le général en chef eut mis ensemble six à huit mille hommes, il n'attendit pas les autres : l'ordre fut donné aux troupes de marcher vers Lisbonne.

Le 26, l'avant-garde, composée de quatre

bataillons d'élite ¹ commandés par le colonel Grandsaigne, premier aide-de-camp du général en chef et du régiment de hussards espagnols, vint à Punhete. Le lendemain elle passa le Zézère sur des bateaux. Les autres troupes suivirent à distance. On ne parvint à terminer le pont que lorsque la moitié de l'armée était déjà de l'autre côté. Junot s'était mis à la tête de son avant-garde; il trouva au bord de la rivière José Oliveira de Barreto qui arrivait de Lisbonne. Le commandeur d'Araujo suppliait le général en chef de suspendre le mouvement de l'armée, et de se faire précéder par un personnage de sa confiance avec qui l'on réglerait à l'avantage des deux nations les détails de l'occupation du territoire. On sut par l'en-

¹ On nommait, dans les armées de la République et de l'Empire, *bataillons d'élite*, les bataillons formés pour un coup de main, pour une marche, et quelquefois pour une campagne, avec les compagnies de grenadiers et de voltigeurs de différens régimens.

voyé la résolution que le prince avait prise de transporter en Amérique son gouvernement et sa cour.

Junot en éprouva une joie secrète. La présence d'un souverain, qu'il eût fallu ou ménager ou opprimer, n'eût servi qu'à embarrasser l'établissement des Français en Portugal. Cependant il continua à marcher, non dans l'espoir d'arriver à temps pour saisir la flotte du Tage, mais parce qu'il était impossible d'arrêter sans subsistances une armée irritée par de longues privations. L'ancien consul de France en Portugal, Hermann, partit du quartier général de Punhete pour se concerter avec le commandeur d'Araujo. Quand il entra dans Lisbonne, le régent et ses ministres, établis depuis trente-six heures à bord des vaisseaux, appelaient par leurs vœux le souffle de vent qui devait les pousser dans la pleine mer.

Il y a vingt-cinq lieues d'Abrantès à Lisbonne. La route est bonne pour les voitures.

Elle longe à travers des campagnes fertiles la rive droite du Tage. La continuité des pluies d'automne avait enflé et fait déborder le fleuve et ses affluens. L'avant-garde et une partie de la première division parcoururent la plaine de Golégao, ayant de l'eau jusqu'aux genoux. Les autres troupes firent un détour par Torres-Novas et Pernes. Elles évitèrent les inondations de l'Alviela et de l'Almonda, en passant ces rivières sur des points plus distans de leurs embouchures dans le Tage. Les habitans du pays n'abandonnèrent point leurs maisons à l'approche des Français. On trouva des vivres à Santarem, ville de dix mille ames, une des plus belles du royaume et des mieux situées. Les traîneurs, toujours nombreux à cause du mauvais temps et des difficultés de la route, portèrent l'effroi dans les fermes isolées et dans ces charmantes *quintas*, l'ornement des vallées du Portugal, tant était enracinée parmi les troupes l'habi-

tude du pillage contractée pendant leurs misères de la Beira!

La tête de l'armée arriva à Sacavem le 29 à dix heures du soir. Sacavem, village situé à deux lieues de Lisbonne, se lie à cette capitale par une suite non interrompue de maisons de campagne. C'était un poste important à occuper à cause des facilités que présente, pour la défense, une baie allongée que l'on y traverse sur un pont volant. Le général français rencontra en chemin le lieutenant général Martinho de Souza e Albuquerque, et le brigadier Francisco de Borja Garçao Stockler, envoyés par le conseil du gouvernement pour le complimenter. Arriva ensuite une députation de la ville et du commerce, qui s'était formée spontanément d'hommes de la classe moyenne, intéressés par leur position ou par leurs opinions à capter la bienveillance du pouvoir nouveau. Les uns et les autres annoncèrent le départ de la famille royale. Ils firent connaître l'efferves-

cence du peuple ; ils assurèrent que la flotte anglaise avait à bord des troupes de débarquement, et qu'elles semblaient manœuvrer pour forcer l'entrée de la barre. Le général en chef chargea les officiers généraux de rentrer à Lisbonne, et de signifier aux gouverneurs du royaume qu'ils lui répondaient de la tranquillité publique. Il recommanda aux autres députés de calmer les esprits de leurs concitoyens, et de leur dire que, pour la seconde fois, le Portugal allait devoir à la France son indépendance. Une proclamation¹ renfermant l'expression écrite des sentimens qu'il venait de manifester de vive voix, fut remise pour être sans délai traduite en portugais, imprimée dans les deux langues, répandue et affichée avec profusion.

ALORS même qu'il affectait le calme et la confiance, Junot était dévoré de soucis, sen-

¹ Voyez à la fin du volume (H).

tait parfaitement que dans l'état où se trouvait l'armée , il n'y avait pas de milieu pour elle entre le succès et une ruine complète. Il pleuvait à verse : le vent d'ouest , qui n'avait pas cessé de souffler depuis un mois , pouvait , en moins d'une heure , amener la flotte anglaise devant les quais de Lisbonne. Dix mille soldats et trente mille habitans en état de porter les armes s'étaient rapprochés, et se communiquaient leur douleur et leur exaltation. Cependant les colonnes de l'armée française marchaient lentement et presque à la débandade , séparées par des torrens et par des plaines inondées. La plus rapprochée avait fait halte à Santarem , parce que le général Delaborde qui la conduisait, voulait mettre ensemble du moins un tiers de ses troupes. La division qui venait ensuite était à deux marches en arrière. On n'avait de nouvelles ni du général Travot , ni de sa cavalerie , ni de l'artillerie. On ignorait si les corps d'armée espagnols destinés à envahir



l'Alemtejo et l'Entre-Duero-et-Minho, avaient seulement commencé leur mouvement. Si le général en chef avait avec lui à Sacavem quinze cents hommes, c'était tout au plus ; encore étaient-ils mal ordonnés et harassés de fatigue.

On agit sur les hommes dans un moment donné, on les étonne, on les subjuge plus souvent par la force morale, qui est vague et indéfinie de sa nature, que par la force matérielle, dont les effets probables sont soumis au calcul. Junot ne voulut pas donner aux Portugais le temps d'apprendre par des récits malveillans le désordre de sa marche et le petit nombre de ses soldats. Il entra dans la capitale du Portugal à la tête des cadres, ou plutôt des débris de ses quatre bataillons d'élite, le 30 novembre 1807, cent soixante-sept ans, jour pour jour, après celui où les Portugais renversèrent la tyrannie des Espagnols. Le général français courut à Belem, fit tirer le canon par les canonniers du prince

régent sur quelques bâtimens de la flotte royale, qui, restés en arrière, cherchaient à rejoindre le convoi, les força à rentrer dans le port, mit garnison de son infanterie dans les batteries fermées des deux rives du Tage, et revint dans la ville suivi des officiers de son état major, n'ayant d'autre escorte que trente cavaliers portugais.

Les signes précurseurs de la tempête s'évanouirent subitement. L'ordre public ne souffrit aucune atteinte. On ne discontinua pas les travaux journaliers. Des piquets de la garde royale portugaise de police servirent de guides aux troupes françaises, et les conduisirent aux casernes disposées pour elles. Les voilà entrés ces guerriers formidables devant qui l'Europe se tait, et dont le prince régent n'a pas osé soutenir l'aspect. Une nation d'imagination vive s'était attendue à voir des héros d'une espèce supérieure, des colosses, des demi-dieux. Les Français n'étaient que des hommes. Dix-huit jours de marche for-

cée, la famine, les torrens, les vallons inondés, la pluie battante avaient débilité leurs corps et ruiné leurs vêtements. Il leur restait à peine la force nécessaire pour marcher en cadence au son du tambour. Une longue file de soldats maigres, éclopés, et la plupart imberbes, suivait à pas lents les masses peu épaisses des bataillons. Les officiers, les chefs eux-mêmes étaient délabrés et comme défigurés par de longues et excessives fatigues. L'artillerie, qu'on appelle *la dernière raison des rois*, parce qu'elle est l'épouvantail des peuples, ne marchait pas même avec la colonne d'infanterie. Les troupes n'avaient, pour attaquer et pour se défendre, que des fusils rouillés et des cartouches imprégnées d'eau. Les Portugais étaient préparés à la terreur; ils n'éprouvèrent que le dépit d'avoir été abasourdis et mis sous le joug par une poignée d'étrangers. Cette dépréciation des forces françaises, dans laquelle chacun se complaisait, en

raison directe de la peur qu'il avait ressentie ,
laissa dans l'esprit du peuple , un germe de
révolte que les événemens ne tarderont pas à
développer.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

DU LIVRE PREMIER DE LA GUERRE DE LA PÉNINSULE.

(A.) *Note remise au gouvernement portugais, par le premier secrétaire de légation, faisant fonctions de ministre plénipotentiaire de France.*

LE soussigné a reçu l'ordre de déclarer que si, au 1^{er}. septembre prochain, S. A. R. le prince régent de Portugal n'a pas manifesté le dessein de se soustraire à l'influence anglaise, en déclarant, sans délai, la guerre à l'Angleterre, en renvoyant le ministre de S. M. britannique, en rappelant de Londres son propre ambassadeur, en arrêtant comme otages les Anglais établis en Portugal, en confisquant les marchandises anglaises, en fermant ses ports au commerce anglais, et enfin en réunissant ses escadres aux escadres des puissances continentales, S. A. R. le prince régent de Portugal sera considéré comme ayant renoncé à la cause du continent, et dans ce cas le soussigné aura

l'ordre de demander des passe-ports, et de se retirer en déclarant la guerre.

Le soussigné, en pesant les motifs de la détermination que la cour de Portugal doit prendre, dans la circonstance présente, se livre à l'espérance, qu'éclairée par de sages conseils, elle entrera franchement et complètement dans le système politique qui est le plus conforme à sa dignité ainsi qu'à ses intérêts, et qu'elle se décidera enfin à faire ouvertement cause commune avec tous les gouvernemens du continent contre les oppresseurs des mers, et l'ennemi de la navigation de tous les peuples.

Lisbonne, le 12 août 1807.

RAYNEVAL.

(B.) *Traité secret entre S. M. l'empereur des Français et S. M. catholique le roi d'Espagne.*

Napoléon, par la grâce de Dieu, etc., etc., etc., ayant lu et examiné le traité conclu et signé à Fontainebleau, le 27 octobre, par le général de division Michel Duroc, grand-maréchal de notre palais, etc., etc., en vertu des pleins-pouvoirs que nous lui avons donnés à cet effet, avec don Eugène Izquierdo de Ribera y Lezaun, conseiller d'état honoraire de S. M. le roi d'Espagne, muni également de pleins-pouvoirs de son souverain, lequel traité est conçu ainsi qu'il suit :

S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie, etc., etc., et S. M. catholique le roi d'Espagne, désirant, de leur plein mouvement, régler les intérêts des deux états et déterminer la condition future du Portugal, d'une manière conforme à la politique des deux nations, ont nommé, pour leurs ministres plénipotentiaires, savoir : S. M. l'empereur des Français, le général de division Michel Duroc, grand-maréchal du palais, etc.; et S. M. catholique le roi d'Espagne, don Eugène Izquierdo de Ribera y Lezaun, son conseiller d'état honoraire, etc.; lesquels, après avoir échangé leurs pleins-pouvoirs, sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. Les provinces entre Minho et Duero, avec la ville d'Oporto, seront données, en toute propriété et souveraineté, à S. M. le roi d'Étrurie, sous le titre de roi de la Lusitanie septentrionale.

Art. II. Le royaume d'Alemtéjo et le royaume des Algarves seront donnés en toute propriété et souveraineté au prince de la Paix, pour en jouir sous le titre de prince des Algarves.

Art. III. Les provinces de Beira, Tras-los-Montes, et l'Estramadure portugaise, resteront en dépôt jusqu'à la paix générale, où il en sera disposé conformément aux circonstances, et de la manière qui sera alors déterminée par les hautes parties contractantes.

Art. IV. Le royaume de la Lusitanie septentrionale sera possédé par les descendants héréditaires de

S. M. le roi d'Étrurie, conformément aux lois de succession adoptées par la famille régnante de S. M. le roi d'Espagne.

Art. V. La principauté des Algarves sera héréditaire dans la descendance du prince de la Paix, conformément aux lois de succession adoptées par la famille régnante de S. M. le roi d'Espagne.

Art. VI. A défaut de descendant ou héritier légitime du roi de la Lusitanie septentrionale, ou du prince des Algarves, ces pays seront donnés par forme d'investiture, à S. M. le roi d'Espagne, à la condition qu'ils ne seront jamais réunis sur une tête, ni réunis à la couronne d'Espagne.

Art. VII. Le royaume de Lusitanie septentrionale et la principauté des Algarves reconnaissent aussi comme protecteur S. M. catholique le roi d'Espagne, et les souverains de ces pays ne pourront, dans aucun cas, faire la guerre ou la paix sans son consentement.

Art. VIII. Dans le cas où les provinces de Beira, Tras-los-Montes et l'Estramadure portugaise, tenues sous le sequestre, seraient à la paix générale rendues à la maison de Bragance en échange pour Gilbratar, la Trinité et d'autres colonies que les Anglais ont conquises sur les Espagnols et leurs alliés, le nouveau souverain de ces provinces serait tenu envers S. M. le roi d'Espagne, aux mêmes obligations qui liaient vis-à-vis d'elle le roi de la Lusitanie septentrionale et le prince des Algarves.

Art. IX. S. M. le roi d'Étrurie cède en toute propriété et souveraineté le royaume d'Étrurie à S. M. l'empereur des Français , roi d'Italie.

Art. X. Lorsque l'occupation définitive des provinces de Portugal aura été effectuée , les princes respectifs qui en seront mis en possession , nommeront conjointement des commissaires pour fixer les limites convenables.

Art. XI. S. M. l'empereur des Français , roi d'Italie , garantit à S. M. catholique le roi d'Espagne , la possession de ses États sur le continent de l'Europe au midi des Pyrénées.

Art. XII. S. M. l'empereur des Français , roi d'Italie , consent à reconnaître S. M. catholique le roi d'Espagne comme empereur des deux Amériques , à l'époque qui aura été déterminée par S. M. catholique pour prendre ce titre , laquelle aura lieu à la paix générale ou au plus tard dans trois ans.

Art. XIII. Il est entendu entre les deux hautes parties contractantes qu'elles se partageront également les îles , colonies et autres possessions maritimes du Portugal.

Art. XIV. Le présent traité sera tenu secret. Il sera ratifié , et les ratifications seront échangées à Madrid vingt jours au plus tard après la date de la signature.

Fait à Fontainebleau ,

DUROC , E. IZQUIERDO.

Plus bas est écrit :

Nous avons approuvé et approuvons par ces présentes le traité qui précède, et tous et chacun des articles qui y sont contenus. Nous déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé, et promettons qu'il sera inviolablement observé.

En foi de quoi nous avons signé de notre propre main les présentes, après y avoir fait apposer notre sceau impérial.

A Fontainebleau, le 29 octobre 1807.

NAPOLEON.

Le ministre des relations extérieures,

CHAMPAGNY.

Le ministre secrétaire d'état,

H. B. MARET.

(C.) *Convention secrète conclue à Fontainebleau entre S. M. l'empereur des Français et S. M. C. le roi d'Espagne, par laquelle les deux hautes parties contractantes règlent ce qui a rapport à l'occupation du Portugal.*

Napoléon, par la grâce de Dieu, etc., etc., etc., ayant vu et examiné la convention conclue, arrêtée et signée à Fontainebleau le 27 octobre 1807, par le général de division Michel Duroc, etc., etc., d'une part,

et de l'autre, par don Eugène Izquierdo, etc., laquelle convention est de la teneur suivante :

S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie, etc., etc., etc., et S. M. catholique le roi d'Espagne, désirant régler les bases d'un arrangement relatif à l'occupation et à la conquête du Portugal, en conséquence des stipulations du traité signé ce jourd'hui, ont nommé, etc., etc., lesquels, après avoir échangé leurs pleins-pouvoirs, sont convenus des articles suivants :

Art. I^{er}. Un corps de vingt-cinq mille hommes d'infanterie et trois mille de cavalerie des troupes de S. M. I. entrera en Espagne pour se rendre directement à Lisbonne ; il sera joint par un corps de huit mille hommes d'infanterie espagnole et trois mille de cavalerie, avec trente pièces d'artillerie.

Art. II. En même temps une division de dix mille hommes de troupes espagnoles prendra possession de la province d'Entre-Minho et Douro et de la ville d'Oporto, et une autre division de six mille hommes de troupes espagnoles prendra possession de l'Alem-téjo et du royaume des Algarves.

Art. III. Les troupes françaises seront nourries et entretenues par l'Espagne, et leur solde sera fournie par la France pendant le temps de leur marche à travers l'Espagne.

Art. IV. Dès l'instant où les troupes combinées auront effectué leur entrée en Portugal, le gouverne-

ment et l'administration des provinces de Beira, Tras-os-Montes et de l'Estramadure portugaise (qui doivent rester en état de sequestre) seront mis à la disposition du général commandant les troupes françaises, et les contributions qui en proviendront, seront levées au profit de la France. Les provinces qui doivent former le royaume de la Lusitanie septentrionale et la principauté des Algarves seront administrées et gouvernées par les divisions espagnoles qui en prendront possession, et les contributions y seront levées au profit de l'Espagne.

Art. V. Le corps central sera sous les ordres du commandant des troupes françaises, auquel pareillement les troupes espagnoles attachées à cette armée seront tenues d'obéir. Néanmoins, dans le cas où le roi d'Espagne ou bien le prince de la Paix jugeraient convenable de joindre ce corps, les troupes françaises ainsi que le général qui les commandera, seront soumises à leurs ordres.

Art. VI. Un autre corps de quarante mille hommes de troupes françaises, sera réuni à Bayonne le 20 novembre prochain au plus tard, pour être prêt à entrer en Espagne, à l'effet de se rendre en Portugal, dans le cas où les Anglais y enverraient des renforts ou le menaceraient d'une attaque. Néanmoins, ce nouveau corps n'entrera en Espagne que lorsque les deux hautes parties contractantes auront été mutuellement d'accord sur ce point.

Art. VII. La présente convention sera ratifiée, et les ratifications seront échangées en même temps que celles du traité de ce jour.

Fait à Fontainebleau le 27 octobre 1807.

DUROC, IZQUIERDO.

Nous avons approuvé et approuvons par ces présentes, etc., etc., comme dessus.

NAPOLÉON,

CHAMPAGNY, H. B. MARET.

(D.) *Proclamation du général Junot.*

Le gouverneur de Paris, premier aide-de-camp de S. M. l'empereur et roi, grand'croix de l'ordre du Christ de Portugal, général en chef.

Portugais,

L'empereur Napoléon m'envoie dans votre pays à la tête d'une armée, pour faire cause commune avec votre bien-aimé souverain contre les tyrans des mers, et pour sauver votre belle capitale du sort de Copenhague.

Habitans pacifiques de la campagne, ne craignez rien; mon armée est aussi disciplinée qu'elle est brave; je réponds sur mon honneur de sa bonne conduite.